

Kolly Gabriel, Chardonnens Jean-Daniel			
Faillite S3, à quel point le canton de Fribourg est-il impliqué ?			
Cosignataires: 0	Date de dépôt :	13.09.18	DEE

Dépôt

Les médias ont informé le public des circonstances de la faillite de la société S3 et des pertes financières très élevées pour les investisseurs qui avaient soutenu cette société. Selon les médias, des sociétés dont le canton est actionnaire, en particulier le Groupe E, se sont notamment engagées financièrement auprès de la société S3 avec des montants très importants.

Nous remercions le conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-il exact que la société Groupe E a investi dans la société S3 ? Si oui, quel montant a été investi et ce montant a-t-il pu ou pourrait-il être récupéré ?
- 2. Le Conseil d'Etat a-t-il contribué par un autre biais ou par l'intermédiaire d'autres sociétés dont il est actionnaire au financement de la société S3 ? si oui, pour quel(s) montant(s) ?
- 3. Les représentants de l'Etat présents dans les conseils d'administration la société Groupe E ou, si oui à la question précédente, dans des sociétés dont le canton est actionnaire, étaient-ils au courant des montants versés à la société S3 ?
- 4. Le Conseil d'Etat trouve-il normal que des sociétés en mains étatiques financent des sociétés sans actifs et sans garanties ?
- 5. Quelle est la politique de financement des start-up par des sociétés dont le canton est actionnaire, en particulier de Groupe E ?
- 6. Quels sont les éléments et points déterminants pour l'octroi d'un prêt ou pour un investissement en faveur d'une entreprise/ d'une start-up ?
- 7. Quelles sont les vérifications effectuées avant de financer ces entreprises/start-up?